



La Nuit doit revoir le Jour - Umih Nuit

27 février · ✨

Bonjour à toutes et à tous,

Une réunion avec Le Ministre Alain GRISET s'est déroulée vendredi 26 au matin par Visioconférence. Aucune avancée significative n'est notée à l'issue de cette Visio mais nous avons tout de même réaffirmé avec insistance certains points qui tenaient à cœur aux équipes de l'UMIH.

En synthèse :

Alain Griset, ministre délégué en charge des TPE/ PME ne peut donner aucune date d'ouverture, pas « même approximative ».

Il propose de travailler sur un « plan d'accompagnement discothèques ».

L'objectif est de donner de la perspective aux discothèques et permettre aux chefs d'entreprise de sortir de cette situation complexe.

Tout peut être envisagé : indemnisation des entreprises, travaux, ...

Calendrier serré : remise des idées par la profession en mars, arbitrage par le Gouvernement en avril 2021.

L'UMIH par la voix de Thierry Fontaine et Laurent Lutse a défendu les points suivants :

La rétroactivité des aides pour mettre fin à la discrimination avec les autres activités : cela a été fait pour les saisonniers d'hiver, une rétroactivité des aides à partir du 15 mars 2020

Demande d'aide pour les exploitants indépendants : pas de RSA, de chômage partiel, pas de contribution de retraite. Il est parfois plus simple d'être réfugié que chef d'entreprises dans notre beau Pays.

A reprendre les négociations sur les congés payés pris en charge par l'Etat : les 10 jours correspondent à une fermeture des cafés, restaurants, pas à la réalité de la fermeture des discothèques qui vont bientôt avoir un triste anniversaire à fêter.

Présentation d'un travail sur l'indemnisation des fonds de commerces sur la base de 90 % du chiffre d'affaires de 2019 qui viendra remplacer les aides pour ceux qui en font la demande, et qui permettra à certains de rebondir et à d'autres d'attendre une réouverture avec plus de sérénité. Un document complet travaillé par Sabine Ferrand (Présidente Umih 41) avec les bases de calcul du cabinet Lefevre sera transmis au cabinet pour contribuer au plan discothèques du Gouvernement.

Il faut reporter le délai du 28/02 pour la demande du fonds de solidarité de décembre car de nombreux retours n'ont été faits que cette semaine par la DGFIP et il faut du temps pour fournir les nouveaux et nombreux documents demandés.

Autres sujets

Sur la reprise d'entreprise, le ministre reconnaît un problème qui reste à régler et il compte nous faire des propositions en mars.

Le Ministre soutient que les discothèques sont la profession qui a touché le plus d'aides en moyenne par rapport aux autres métiers (cafés, bars, restaurants) et demande à voir l'analyse faite par Thierry Fontaine sur la période de mars à novembre 2020 qui pourrait contredire les éléments en sa possession. Nous transmettrons cette analyse dès mardi en espérant que le gouvernement accepte de réétudier notre demande de « rattrapage » de ce déséquilibre qui a fortement grevé nos trésoreries.

Nous vous tiendrons informés dès que possible des avancées sur ces sujets.

Vous pouvez continuer à nous transmettre vos dossiers d'aides problématiques sur umihnuit@umih.fr, néanmoins, nous vous précisons qu'ils sont systématiquement analysés avant l'envoi aux ministères pour éviter les fraudes, notamment pour celles et ceux qui ne sont pas des discothèques en type P.

Bonne journée

L'équipe UMIH Nuit.